



# **Politique de protection des données à caractère personnel**



## Préambule

Cette politique a pour objectif de décrire les règles en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, couvertes notamment par les dispositions :

- de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « loi Informatique et Libertés »), modifiée et complétée notamment, par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données à caractère personnel et par l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la précédente loi, et ses textes d'application.
- ainsi que du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel n°2016-679 du 27 avril 2016, et leur application au sein des entités du Groupe B2V.

Cette Politique pourra évoluer en fonction du contexte légal et réglementaire et de la doctrine de la Cnil.

## Données à caractère personnel collectées

Seules sont collectées les données à caractère personnel adéquates, pertinentes, limitées et strictement nécessaires aux finalités des traitements opérés par les entités du Groupe B2V, en application du principe de minimisation des données.

En fonction des finalités, les données à caractère personnel collectées sont les suivantes :

- Les données relatives à l'identification : état civil, coordonnées, numéro de sécurité sociale... ;
- Les données relatives à la situation familiale, professionnelle et financière ;
- Les données d'identification, de connexion et de navigation sur les sites du Groupe B2V ;
- Les données liées à la passation, l'application et la gestion du contrat ;
- Les données relatives à la détermination ou à l'évaluation des prestations ;
- Les données concernant la santé, dès lors qu'elles sont nécessaires à l'exécution d'un contrat ou aux fins d'exécution des obligations en matière de protection sociale ou au respect des dispositions légales, réglementaires ou administratives.

Le caractère obligatoire ou facultatif des réponses est indiqué dans les formulaires de collecte des données à caractère personnel.

## Finalités des traitements

Les traitements mis en œuvre répondent à une finalité explicite, légitime et déterminée.

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées principalement pour les finalités suivantes :

- La gestion des contrats d'assurance en matière de retraite, prévoyance et santé ;
- La gestion des dossiers en matière de retraite complémentaire ;
- La gestion des dossiers en matière d'Action sociale ;
- La gestion des demandes d'informations et des réclamations ;
- La gestion du personnel des entités du Groupe B2V ;
- La création d'un Espace client privé et sécurisé ;
- L'envoi de newsletters et de magazines.

Afin de respecter les obligations légales et réglementaires, les données à caractère personnel peuvent être traitées afin de lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que contre la fraude.

Ces finalités sont portées à la connaissance du Délégué à la Protection des Données à caractère personnel via les Registres des traitements des entités du Groupe B2V.

## Fondements juridiques

Les fondements juridiques pour collecter et traiter les données à caractère personnel sont les suivants :

- Respect des obligations dans le cadre de l'exécution de mesures précontractuelles ou du contrat conclu ; notamment en matière de protection sociale ;
- Respect de la mission d'intérêt général (ex. : en matière de retraite complémentaire etc.) ;
- Respect des intérêts légitimes (ex. : pour assurer la sécurité des sites internet ; assurer la sécurité du personnel et des visiteurs etc.) ;
- Respect des obligations légales (ex. : lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, lutte contre la fraude etc.) ;
- Consentement accordé lorsqu'il est nécessaire pour utiliser les données à caractère personnel (ex. : la communication d'informations).

## Information des personnes

Conformément à la Réglementation, les informations concernant les traitements de données à caractère personnel sont notamment :

- L'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement ;
- Les coordonnées du Délégué à la Protection des Données à caractère personnel ;
- Les finalités du traitement pour lesquelles sont utilisées les données à caractère personnel ;
- Le cas échéant les intérêts légitimes poursuivis ;
- Les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel ;
- La durée de conservation des données à caractère personnel ou les critères utilisés pour déterminer cette durée ;
- Les droits des personnes et le moyen de les exercer ;
- Le cas de transfert de données à caractère personnel hors de l'Union européenne ;
- Le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

## Destinataires des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel ne peuvent être communiquées qu'aux seules personnes habilitées des différentes entités du Groupe B2V, ainsi qu'à des partenaires et sous-traitants déterminés et, le cas échéant, aux organismes publics et de contrôle afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Ces partenaires et sous-traitants n'ont accès aux données à caractère personnel que pour les finalités poursuivies au moment de leur collecte. Ils sont tenus aux mêmes obligations de sécurité et de confidentialité.

## Conservation des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel sont conservées pour une durée limitée. Cette durée est déterminée en fonction de la finalité du traitement, des obligations légales ou réglementaires et des recommandations de la CNIL.

Quelques exemples de délais de prescription applicables :

- Lutte contre le blanchiment de capitaux : 5 ans à compter de la fin du contrat ou de la relation d'affaires ;
- Contrat d'assurance retraite supplémentaire : 30 ans à compter du décès de l'assuré ou du réversataire.

## Sécurité et confidentialité

Des mesures techniques et organisationnelles appropriées sont prévues pour garantir la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel, et notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou éviter tout accès non autorisé.

Les partenaires et sous-traitants des entités du Groupe B2V, tenus aux mêmes obligations de sécurité et de confidentialité, doivent présenter des garanties appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel.

## Droits des personnes et contact

Les droits des personnes susvisés sont les suivants :

<b>Droits des personnes</b>	
Droit d'accès	➤ la possibilité de demander l'accès à leurs données à caractère personnel faisant l'objet de traitements.
Droit de rectification	➤ la possibilité de demander de rectifier des données à caractère personnel concernant qui seraient inexactes ainsi que de compléter et d'actualiser ces données.
Droit à l'effacement	➤ la possibilité de demander la suppression de leurs données à caractère personnel lorsque, par exemple, elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées.
Droit d'opposition	➤ la possibilité de s'opposer à un traitement de données à caractère personnel les concernant lorsqu'elles ne sont pas ou plus nécessaires, par exemple, dans le cadre des relations contractuelles les liant à l'une des entités du Groupe B2V.
Droit de limitation	➤ la possibilité de demander par exemple, le gel temporaire de l'utilisation de certaines données à caractère personnel.
Droit à la portabilité	➤ la possibilité, sauf exception, de demander le transfert, dans un format structuré couramment utilisé et lisible par machine, de leurs données à caractère personnel, collectées pour l'exécution de leur contrat ou avec leur consentement.

Il est donné suite à l'exercice de ces droits en fonction du traitement visé et de la situation des personnes en faisant la demande.

Chaque personne dont les données à caractère personnel sont collectées, peut organiser comme elle le souhaite le sort des données à caractère personnel la concernant après son décès.

A cet effet et dans le respect de la réglementation, elle peut définir auprès de la personne de confiance qu'elle aura désignée, des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Conformément à la réglementation en vigueur, pour exercer les droits visés précédemment, une demande, accompagnée d'un justificatif d'identité valide, peut être adressée :

En cas de doute raisonnable, sur l'identité de la personne, le délai prévu pour donner suite à cette demande est suspendu afin d'avoir la confirmation de l'identité de la personne.

- par voie postale à destination du « Délégué à la protection des données » à l'adresse suivante :

Groupe B2V

18 Avenue d'Alsace

TSA 40003

92926 La Défense Cedex

ou

- par voie électronique à : *informatique.libertes@b2v.fr*
-